

Sommaire

EDITO DE L'ADJOINT

"la forêt", fauchage tardif, fleurissement et sentier.

CONSEIL MUNICIPAL

- Taux d'imposition
- Ligne de trésorerie
- Conventions de location
- PLU
- Doit de préemption
- Retrait du GCSMS
- Abris de vélos
- Refacturation de frais
- Budget annexe port
- Subventions
- Régime forestier
- Taxe d'électricité
- Fonction Publique

INFOS PRATIQUES

- Sommer marik
- Distribution géraniums
- Jumelage
- Benne papiers
- Violences conjugales

PAGE ECONOMIQUE

- Locaux à pourvoir

Mairie de
STEINBOURG

Place du
Général De Gaulle
67790 STEINBOURG

☎ 03 88 91 15 61
mairie@steinbourg.fr
www.steinbourg.fr



Commune de
Steinbourg



Chères Steinbourgeoises, chers Steinbourgeois,

Nous sommes en pleines saisons de plantations, que ce soit dans nos jardins, autour de nos maisons ou au cœur de notre village. La commission environnement entourée de Mme le Maire et des Adjointes a contribué au fleurissement lors d'une séance de travail. Vous avez certainement deviné, en sillonnant les rues de notre commune le thème retenu.

Et oui c'est LA FORET ! Toute l'équipe en profite pour remercier nos agents pour cette belle mise en scène. Un grand nombre d'entre vous, participe également à l'embellissement du village et véhicule par cette occasion une belle image de Steiweri au-delà du territoire.

Je vous en remercie et vous invite à envoyer vos photos par mail

mairie.communication@steinbourg.fr. Elles seront mises en avant tout au long de la saison.

L'environnement est au cœur de l'actualité. Plusieurs initiatives ont été prises pour préserver la biodiversité, le fauchage tardif par exemple ou l'organisation de la journée citoyenne le 12 juin à laquelle je vous invite à participer. Elle consiste à nettoyer les abords de vos habitations toujours dans le même but : zéro désherbant, juste avec un peu d'huile de coude.

Des restrictions nous seront imposées dans les prochains mois tel que l'interdiction de l'utilisation de traitement chimique pour l'entretien du cimetière communal.

Nous avons de la chance d'habiter dans un village entouré de forêts, ces forêts qui nous font découvrir de magnifiques arbres tous différents les uns des autres.

Nous avons créé un nouveau sentier, celui des « arbres remarquables » dont l'itinéraire et les détails se trouvent dans une plaquette jointe qui peut être téléchargée sur notre site internet <https://steinbourg.fr/les-sentiers/> ou récupérée en mairie.

Bonne marche !

Laurent HAHN



Séance du Conseil Municipal du 28 avril 2021

TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal avait validé des taux d'imposition lors de la séance du 24 mars 2021. Or la Préfecture demande à revoir le calcul. A partir de cette année, la commune ne percevra plus la taxe d'habitation mais une allocation compensatrice versée sur la base de la part départementale de la taxe foncière. L'augmentation doit donc s'appliquer sur ce taux.

L'assemblée décide de voter les taux suivants pour 2021 :

- Taxe foncier bâti : 22,42 %

- Taxe foncier non bâti : 37,30 %

(le taux de la taxe foncière comprend désormais la part communale et départementale)

LIGNE DE TRESORERIE

Pour les travaux de reconstruction de l'ancienne maison Heschung et pour l'aménagement du port de plaisance, la commune bénéficie d'importantes subventions. Celles-ci sont versées si tous les marchés de travaux sont soldés et les délais de versement sont relativement longs. En attendant le versement de ces sommes, il est décidé de mettre en place une ligne de trésorerie qui sera remboursée dès que les subventions auront été perçues.

Séance du Conseil Municipal du 26 mai 2021

CONVENTIONS CESSION ET LOCATIONS

Le conseil municipal décide de céder à l'euro symbolique une parcelle communale de 32 m² enclavée entre deux propriétés privées, rue du presbytère, n'étant plus d'une aucune utilité pour la commune.

Des particuliers du lotissement Kreuzwald ont souhaité acquérir une bande de terrain appartenant à la commune (près de la forêt) limitrophe à leurs propriétés. Vu l'existence d'un câble électrique en souterrain, la commune ne souhaite pas vendre les terrains mais propose aux intéressés de conclure une convention de location. Le tarif prévu pour la location de ce type de terrain est de 0,50€/m². Une convention avait été conclue avec un agriculteur pour le fauchage des parcelles qui comprenaient la piste de l'aérodrome et les terrains de la nouvelle zone artisanale. Depuis 2 ans, l'intéressé ne peut plus faucher cette deuxième partie et a donc beaucoup moins de récolte. Le conseil municipal décide de conclure une nouvelle convention pour l'occupation de la piste de l'aérodrome, à titre gratuit, le fauchage devant être réalisé régulièrement.

TRANSFERT DE COMPETENCE PLUi A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Des réunions de présentation ont eu lieu par la Communauté de Communes du Pays de Saverne, qui souhaite instaurer le PLUi. Tous les documents d'urbanisme actuellement en vigueur doivent se mettre en conformité par rapport aux lois environnementales, Straddet - SCOT - zéro artificialisation et la Communauté de Communes ne participera certainement plus au financement pour l'élaboration ou modification / révision de PLU des communes sur le territoire. Les restrictions prévues par les lois sont les mêmes pour les communes que pour les EPCI et le PLUi deviendra incontournable.

Il faut actuellement réfléchir de plus en plus à l'échelle du territoire et non à l'échelle communale. Chaque commune sera associée à l'élaboration de ce nouveau document (qui durera environ 5 ans) et chaque commune pourra conserver ses particularités. Après avoir acté toutes ces contraintes réglementaires, le conseil municipal délibère en faveur du transfert de la compétence PLUi à la communauté de communes de Saverne.

DROIT DE PREEMPTION

Le conseil municipal décide de ne pas intervenir dans la vente de terrains rue Saint Michel, de bureaux route de Saverne et d'une maison rue du Maréchal Leclerc.

RETRAIT DU G.C.S.M.S.

La commune avait adhéré au Groupement de Coopération Sociale et Médico Sociale en 2009 avec 6 autres communes, dans le but de réfléchir à une construction pour personnes âgées à Steinbourg. Ce groupement fonctionne avec des familles d'accueil pour s'occuper des résidents. Mais ce concept présente des difficultés de fonctionnement et des investisseurs réclament maintenant leur dû. Un litige est en cours suite à la réception d'un courrier de la Chambre Régionale des Comptes pour l'inscription d'une dépense obligatoire liée à ces impayés. ; un recours a été déposé au Tribunal Administratif concernant cette affaire et un jugement interviendra bientôt. Considérant qu'aucun projet n'a été conclu avec ce groupement, qu'il n'y a plus d'intérêt à en faire partie, et vu que les statuts le permettent, le conseil municipal décide à l'unanimité de se retirer de cette structure. La commune restera néanmoins solidaire de la dette jusqu'à la date officielle de résiliation (31/12/2021).

COMMANDES POUR ABRIS VELOS

La Communauté de Communes du Pays de Saverne souhaite, dans le cadre de son schéma des itinéraires cyclables (Plan Vélo) installer des équipements sur son territoire, visant à assurer des stationnements vélos sécurisés, aux abords de structures et lieux publics. L'installation de l'ensemble de ces équipements sur le territoire va permettre de présenter un maillage cohérent, et ainsi pouvoir prétendre à des aides financières, il resterait 20% du coût global à charge de la commune. Afin de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels, elle propose de constituer un groupement de commande entre la communauté de communes et les communes concernées. Le conseil municipal décide d'adhérer à ce groupement de commandes pour l'achat et le financement d'un abri qui serait installé près du stade.

REFACTURATION DE FRAIS

Une délibération avait déjà été prise pour permettre la refacturation de divers frais lorsque le personnel communal doit intervenir mais les services de la trésorerie demandent à revoir les termes prévus. Le conseil municipal décide la refacturation de frais liés à des interventions pour enlèvement de déchets, pour des réparations d'incidents causés par des tiers, pour l'entretien et la maintenance du port de plaisance et diverses interventions exceptionnelles. La base de calcul sera le temps consacré par les agents (avec charges) et éventuellement refacturation de matériel.

BUDGET ANNEXE PORT

Le budget annexe pour le port avait été voté en décembre 2020. Néanmoins, sur conseil du trésorier, certaines imputations budgétaires auraient été prévues prématurément et il y aurait lieu de revoir certains crédits inscrits. Le conseil municipal, décide de réajuster les sommes prévues en section de fonctionnement, en tenant compte du décalage de la saison estivale. Les amortissements des installations ne seront prises en compte qu'à partir de 2022. La nouvelle balance s'établit comme suit pour la section de fonctionnement: dépenses et recettes 16 000 €, la section d'investissement étant mise à zéro pour cette année.

Séance du Conseil Municipal du 26 mai 2021

SUBVENTIONS

« L'école du dehors » a été mise en place à l'école maternelle et pour trois classes de l'école élémentaire. Elle a lieu près de la place des Fêtes avec l'intervention d'une animatrice spécialisée. Le conseil municipal décide de verser une subvention de 1 000 € à l'association « les Sportifs en Herbe » pour soutenir cette action qui convient parfaitement aux enfants.

Le conseil municipal décide également de verser la subvention annuelle de fonctionnement aux deux associations locales du Football Club et Terre 67 qui avaient organisé une manifestation en 2020 (tournoi de belote, week-end moules/frites et une épreuve d'auto cross).

TAXE ELECTRICITE

La Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité qui a été instaurée dans la commune en 1974, pour un coefficient égal à 4, n'a pas été réévaluée depuis. Le conseil municipal décide de ne pas délibérer pour une hausse immédiate de ce coefficient, mais d'appliquer l'augmentation prévue la loi à savoir : 2022 coefficient 6 ; 2023 coefficient 8.5

REGIME FORESTIER

Depuis quelques années des discussions sont en cours pour la vente d'un terrain communal en face de l'entreprise KUHN. Ce terrain est encore soumis au régime forestier et pour pouvoir le vendre, il faut procéder à la distraction de celui-ci. En contre partie, il faut proposer une surface à minima équivalente pour application au régime forestier. En concertation avec les services de l'ONF, des parcelles ont été répertoriées près de la forêt Vogelgesang pour cette procédure. Le conseil municipal décide donc de soustraire une surface de 1,88 Ha et de soumettre une surface de 2,18 Ha au régime forestier.

FONCTION PUBLIQUE

Le conseil municipal valide la modification du tableau des emplois communaux, pour permettre l'avancement de grade de certains agents. Il précise également les missions pour lesquelles les agents peuvent bénéficier le paiement d'heures supplémentaires.

Infos Pratiques



SOMMER MARIK

Le Sommer Marik est de retour. Le premier rendez-vous est le samedi 19 juin de 8h à 13h place du Général De Gaulle. De nombreux producteurs locaux seront présents.

PLATS À EMPORTER SUR COMMANDE

19 juin USEP : Rosbeef de cheval
salade de pommes de terre
9,50€ Tél : **06 16 55 48 87**

17 juillet Body Sculpt : Knacks
salade de pommes de terre ou
Harengs, pommes de terre
9,50€ Tél : **06 81 66 15 68**

21 août - FC Steinbourg : Paëlla
12€ Tél : **06 15 86 37 21**

Vous pouvez réserver vos plats jusqu'à 5 jours avant les dates des marchés. Renseignements sur le site de la commune.



DISTRIBUTION DES GERANIUMS

Malgré une météo capricieuse, la distribution des géraniums a, une nouvelle fois, eu lieu sous forme de drive.



JUMELAGE LOFFENAU

Le comité de jumelage de Loffenau et Steinbourg gardent le lien en s'échangeant des informations de ce qui se passe dans nos villages respectifs, ainsi que des petits présents. Nous espérons pouvoir nous rencontrer bientôt.



BENNE PAPIERS

Vous pouvez commencer à stocker vos papiers, journaux et cartons, une benne sera installée place du Général De Gaulle **du 1 au 8 juillet 2021**.

Nous comptons sur vous pour nous aider à la remplir.

VIOLENCES CONJUGALES

Si vous avez besoin d'aide, contactez le **bureau d'aide aux victimes**

03 88 71 61 51 du lundi au vendredi

de 9h à 12h et le lundi et jeudi de

14h à 17h ou par mail elus.pr.tj-saverne@justice.fr



Infos Pratiques



Bibliothèque

Malgré le confinement la bibliothèque est restée ouverte au public, avec des règles sanitaires et de distances strictes, pour garder le contact avec ses lecteurs.

Des nouveautés en livres sont rentrées.

Avec l'arrivée des beaux jours, les contes vont pouvoir se faire à l'extérieur tout en maintenant les gestes barrières.



Agenda

Samedi 12 juin : Journée Citoyenne

Mardi 15 juin : Permanence UNIAT - à la mairie, de 14h à 17h uniquement sur RV au 03 88 15 00 05

Jeudi 17 juin : Bricothèque – sous-sol foyer communal à 17h

Samedi 19 juin : Sommer Marik de 8h à 13h

Samedi 26 juin : Inauguration du sentier des arbres remarquables

Samedi 3 et dimanche 4 juillet : Messti fête foraine

Samedi 17 juillet : Sommer Marik de 8h à 13h

sous réserve de la crise sanitaire

La Page Economique

LOCAL A POURVOIR A STEINBOURG - A VENDRE - Cause retraite

Fonds de commerce - Entreprise Tabac - Presse - Loto - Poste - Pressing
Proche de nombreux commerces, favorisant une dynamique commerciale, cet établissement destiné à une personne possède de nombreux atouts. Il est situé sur l'artère principale du village avec un parking à proximité.



Prix de vente : 89 600 €
(frais d'agence inclus)

Pour plus de renseignements contactez
TRANSAXIO

Julien BEAUTE
06 50 94 42 09



LOCAL A POURVOIR A STEINBOURG – A LOUER

Local neuf, accessible de plain pied, situé sur l'axe principal à côté de la pharmacie avec une vitrine sur rue et un parking à proximité.
Le local est annexé à une maison comprenant un kinésithérapeute, une orthophoniste et un cabinet d'infirmières.
Chauffage réversible. Compteur d'eau et d'électricité séparés



Surface environ 78 m2
prix 10€/m2

Pour plus de renseignements contactez la mairie
Tél : 03 88 91 15 61

Mail
mairie@steinbourg.fr

